

Nombre de membres
en exercice :
15

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres présents :
9

Membres excusés
avec procuration
2

Membres excusés
2

Membres absents
2

Séance du jeudi 21 septembre 2023
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt et un septembre de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Présents : 9

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Danielle GRUMET, Mme Sylvie KUENEMANN, Mme Maryse LOUIS, Mme Dominique SCHNEIDER, M. Fernand THUET, M. Eddie WAESELYNCK

Excusées avec procuration : 2

Mme Catherine MATHIEU-BECHT procuration à Mme Marie ADAM
Mme Josiane FORÊT procuration à Mme Danielle GRUMET

Excusés : 2

Mme Rachel BAECHTEL
M. Raphaël SPADARO

SOUS-PREFECTURE

04 OCT. 2023

Absents : 2

M. Gilbert GOEPFERT
M. Mathieu GARÉ

DE MULHOUSE

POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »

6. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1^{er} avril au 30 juin 2023.

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour eux de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

RPA Les GLYCINES
Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/04/2023 au 30/06/2023)

Fournisseurs	Réalisé
2 AD	219,60
ADMR REGION MULHOUSIENNE	95,23
AEC SERVICES - ETTER AND CO SARL	1 859,80

.../...

BOHLER LIONEL - CLAIRE LUMIERE	3 409,51
CAFE-BOULANGERIE NICO SARL	90,00
DUPUIS-GOTTI AURÉLIE STIMUL COGNITIVE	1 490,00
EAU CA M2A	4 179,13
EDF	232,12
ENGIE	5 860,33
ENGIE COFELY	643,64
EXPRESS SUNDG0VIENS	740,00
GSCHWIND TRISTAN	2 600,00
IMEA SARL	3 413,59
J.CUISINE SARL	4 485,00
METRO CASH ET CARRY FRANCE	1 773,83
ORANGE	64,20
OTIS	342,43
SAS KELIANIE INTERMARCHE	152,04
SFR OPERATEURS NUMERICABLE SFR FIBRE S	1 160,39
TOTAL ENERGIE	64,11
UGAP	441,67
VALORIM	18 464,28
WYBRECHT BOISSONS	602,68
	52 383,58

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1^{er} avril au 30 juin 2023 pour un montant de 52 383,58 €.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 25/09/2023

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :



Valérie MEYER